

SOMMAIRE

A - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)	A10
■ Organisation de la branche vieillesse	A10
FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE	A20
■ Cotisation vieillesse	A20
■ Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve	A21
■ Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	A22
ASSURANCES VOLONTAIRES	A30
■ Assurance volontaire vieillesse	A30
■ Assurance volontaire des expatriés	A31
INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS	A40
■ Relevé de carrière (Compte individuel)	A40
■ Constitution du dossier de liquidation	A41
■ Droit à l'information - RIS et estimation indicative globale	A42
CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE	A50
■ Ouverture des droits	A50
■ Méthode de calcul	A51
■ Calcul du salaire annuel moyen	A52
■ Coefficients de revalorisation applicables au 1 ^{er} janvier 2018	A53
■ Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3	A54
TAUX DE PENSION	A60
■ Principe général	A60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	A61
■ Calcul du taux de pension	A62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	A63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	A64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	A70
■ Règle du prorata au 1/150 ^e - passage progressif au 172 ^e	A70
■ Périodes cotisées	A71
■ Périodes rachetées	A72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes (VPLR)	A73
■ Versement pour la retraite (VPLR) à tarif préférentiel	A74
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	A75
■ Périodes assimilées	A76
■ Majorations de la durée d'assurance	A77
■ Validations particulières	A78
■ Périodes d'apprentissage	A79
PENSION PAYÉE	A80
■ Minimum des pensions	A80
■ Maximum des pensions	A81
■ Majoration de pension "surcote"	A82
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	A90
■ Majoration pour enfants	A90
■ Majoration conjoint à charge	A91
■ Majoration tierce personne	A92
DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	A100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	A100
■ Salariés handicapés	A101
■ Retraite liée à l'incapacité permanente	A102
■ Retraite liée à la pénibilité	A103
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	A110
■ Cotisation d'assurance maladie	A110
■ Contribution sociale généralisée (CSG)	A111
■ Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	A112
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	A113
PENSION DE SUBSTITUTION	A120
■ Généralités	A120

RETRAITE PROGRESSIVE

A130

- Champ d'application professionnel A130
- Détermination de la fraction de pension A131

CUMUL EMPLOI-RETRAITE

A140

- Principe de cessation d'activité A140
- Cumul emploi-retraite limité A141
- Cumul emploi-retraite et départs anticipés A142
- Limite de cumul des activités particulières A143
- Cumul emploi-retraite des élus locaux A144
- Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite A145

DEMANDE DE LA RETRAITE

A150

- Imprimé de demande A150
- Date d'effet de la pension A151
- Nationalité et résidence A152
- Couverture sociale du retraité A153
- Demande déposée auprès de plusieurs régimes A154

PAIEMENT DES PRESTATIONS

A160

- Revalorisation des pensions A160
- Paiement des pensions A161
- Versement forfaitaire unique : pensions liquidées avant le 01/01/2016 A162
- Décès de l'assuré A163
- Assuré présumé absent A164
- Saisies sur pensions A165
- Prescription A166

PENSION DE RÉVERSION

A170

- Bénéficiaires A170
- Calcul de la pension de réversion A171
- Majoration forfaitaire pour charge d'enfant A172
- Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion A173
- Tableau de synthèse sur la réversion du régime général A174

PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE

A180

- Montants successifs du plafond de Sécurité sociale en valeur annuelle A180

LA RÉFORME DES RETRAITES : LOI N° 2014-40 DU 20 JANVIER 2014

A190

- Synthèse de la réforme des retraites A190

B - ARRCO : RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉGIME - INFORMATION	B10
■ ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés	B10
■ Liste des institutions membres de l'ARRCO	B11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO-AGIRC)	B12
■ Droit à l'information et RSI	B13
CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL	B20
■ Accord du 8 décembre 1961 et loi de généralisation du 29 décembre 1972	B20
■ Règles d'adhésion	B21
■ Intégration des régimes professionnels	B22
■ Extensions territoriales	B23
■ Adhésion des entreprises nouvelles	B24
CHAPITRE EN RÉSERVE	B30
COTISATIONS	B40
■ Assiette de cotisations	B40
■ Taux de cotisations : opérations obligatoires	B41
■ Taux d'appel - contribution d'équilibre opérations obligatoires	B42
■ Ventilation de la cotisation	B43
■ Taux de cotisations : régime supplémentaire	B44
■ Taux d'appel - contribution d'équilibre : régime supplémentaire	B45
■ Validations dues à l'augmentation du taux de cotisations	B46
■ Majorations de retard sur cotisations impayées	B47
CALCUL DE LA RETRAITE	B50
■ Système par points	B50
VALIDATIONS GRATUITES OU ONÉREUSES	B60
■ Validation des services passés non cotisés avant le 1 ^{er} janvier 1976	B60
■ Validation des périodes de guerre et service national	B61
■ Périodes d'indemnisation par le régime général de Sécurité sociale	B62
■ Périodes de chômage	B63
■ Validation des périodes de préretraite	B64
■ Validations particulières	B65
■ Réduction du temps de travail	B66
■ Bénéficiaires d'un contrat spécifique "Plan Emploi" ouvrant droit à validations	B67
■ Rachat de points années d'études supérieures	B68

MAJORATIONS

B70

- Majorations pour enfants B70
- Majoration pour ancienneté (points acquis avant le 1^{er} janvier 1999) B71

AGE DE LA RETRAITE

B80

- Liquidation dans le cadre du règlement du régime B80
- Tableau des coefficients de minoration B81
- Ajournement des retraites B82
- Liquidation dans le cadre de l'AGFF B83
- Coefficient applicable dans le cadre de l'AGFF B84
- Départs anticipés avant l'âge minimum d'ouverture du droit B85
- Départs à compter de 2019 B86

LIQUIDATION DE LA RETRAITE ARRCO

B90

- Date d'entrée en jouissance de la retraite B90
- Cessation d'activité et cumul emploi-retraite B91
- Retraite progressive B92
- Constitution du dossier retraite - lieu de dépôt B93
- Pièces justificatives B94
- Phases de la liquidation des retraites ARRCO B95
- CICAS - Centre d'information conseil et accueil des salariés B96

PAIEMENT DES ALLOCATIONS

B100

- Modalités de règlement B100
- Prélèvement sur les retraites : cotisation d'assurance maladie B101
- Contribution sociale généralisée (CSG) B102

ALLOCATIONS DE RÉVERSION

B110

- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès antérieur au 01/07/96 B110
- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès postérieur au 01/07/96 B111
- Allocation d'orphelins B112
- Dispositions concernant la mise en place du régime unique B113
- Tableau de synthèse B114
- Partage des droits B115

ANCIEN SYSTÈME DE RETRAITE (AVANT LE 01/01/99)

B120

- Ancien système par annuité B120
- Historique salaires référence B121
- Valeurs du point ancien régime B122

C - AGIRC - RÉGIME DES CADRES ET ASSIMILÉS

LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AGIRC	C10
■ Institutions adhérentes	C10
■ Institutions ayant cessé d'adhérer à l'AGIRC	C11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO-AGIRC)	C12
■ Droit à l'information et RSI	C13
CHAMP D'APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU 14 MARS 1947	C20
■ Organisation de l'AGIRC	C20
■ Champ d'application de la convention	C21
INTÉGRATION DE RÉGIMES PROFESSIONNELS À L'AGIRC	C30
■ Profession bancaire	C30
■ Personnels des organismes de sécurité sociale - CPPOSS	C31
■ Régimes agricoles	C32
CHAPITRE EN RÉSERVE	C40
EXTENSIONS TERRITORIALES	C50
■ Expatriés et détachés	C50
BÉNÉFICIAIRES	C60
■ Cadres des articles 4, 4 bis et 36 de la convention	C60
■ Cadres supérieurs	C61
■ Absence de cotisations	C62
ASSIETTE DE COTISATIONS	C70
■ Définition de l'assiette	C70
■ Tranches de salaire	C71
■ Cotisations particulières	C72
■ Cadres à temps partiel	C73
TAUX DE COTISATION RETRAITE	C80
■ Taux contractuel	C80
■ Ventilation du taux de cotisation	C81
■ Taux d'appel	C82
■ Majorations de retard sur cotisations impayées	C83

GARANTIE DE COTISATIONS	C90
■ Principe	C90
■ Forfaits pour les articles 36	C91
■ Contribution exceptionnelle et temporaire - CET	C92
■ Garantie minimale de points - GMP	C93
AUTRES COTISATIONS SPÉCIFIQUES CADRES	C100
■ Cotisation décès	C100
■ Cotisation APEC - association pour l'emploi des cadres	C101
■ Participant à employeurs multiples	C102
CALCUL DE LA RETRAITE	C110
■ Formule de calcul	C110
■ Salaire de référence (prix d'achat du point)	C111
■ Valeurs du point retraite	C112
POINTS GRATUITS	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité jusqu'au 31 décembre 2001	C120
■ Période d'incapacité de travail : règles applicables à compter du 01/01/02	C121
■ Calcul des points gratuits : périodes de maladie-maternité-invalidité	C122
■ Périodes de chômage	C123
■ Périodes de préretraite	C124
■ Exemple de calcul de validation des périodes de chômage et de préretraite	C125
■ Périodes de guerre et de détention provisoire	C126
RACHAT DE POINTS - ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES	C130
■ Mise en oeuvre du dispositif	C130
MAJORATION DE POINTS	C140
■ Majoration pour enfant né ou élevé	C140
LIQUIDATION DE LA RETRAITE	C150
■ Dans le cadre du règlement du régime	C150
■ Liquidation dans le cadre de l'AGFF	C151
■ Liquidation à compter de 2019	C152

PAIEMENT**C160**

- Demande de retraite

C160

CUMUL EMPLOI-RETRAITE**C170**

- Cessation d'activité et cumul emploi-retraite
- Retraites bénéficiant d'allocations tranche C
- Retraite progressive

C170

C171

C172

RÉVERSION**C180**

- Droits des conjoints survivants pour un décès antérieur au 1^{er} mars 1994
- Droits des conjoints survivants pour un décès postérieur au 1^{er} mars 1994
- Pension de réversion AGIRC : tableau récapitulatif
- Partage des droits

C180

C181

C182

C183

D - ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO-AGIRC

ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO/AGIRC D10

- Accords du 25 avril 1996 et accord du 18 mars 2011 D10

ACCORD DU 10 FÉVRIER 2001 INSTITUANT LE RÉGIME UNIQUE D20

- Accord du 10 février 2001 D20
- Accord du 10 février 2001 : financement au surcoût des retraites AGIRC et ARRCO liquidées à partir de 60 ans D21
- Annexes à l'accord du 10 février 2001 D22

A.S.F/AGFF D30

- Accords D30

AVENANT N° 48 DU 18 JUIN 1998 À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961 D40

- Avenant n° 48 du 18 juin 1998 : mise en place du régime D40

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO ACCORD DU 13 NOVEMBRE 2003 D50

- Accord du 13 novembre 2003 D50
- Accord du 16 juillet 2008 - retraites complémentaires AGIRC et ARRCO D51
- Circulaire commune 2008 - 7 - DRE D52
- Accord national interprofessionnel du 25 novembre 2010 D53
- Accord du 30 octobre 2015 D54

E - IRCANTEC

PRÉSENTATION DU RÉGIME IRCANTEC	E10
■ Bénéficiaires	E10
COTISATIONS	E20
■ Assiette et taux	E20
■ Cas particuliers	E21
CALCUL & ÂGE DE LA RETRAITE	E30
■ Calcul de la Retraite	E30
■ Âge de la retraite	E31
■ Conditions de liquidation	E32
VALIDATION DES DIFFÉRENTES PÉRIODES	E40
■ Validation des services passés non cotisés	E40
■ Rétablissement des services de titulaires sans droit à pension	E41
■ Validations gratuites	E42
■ Points gratuits et surcote	E43
LIQUIDATION & PAIEMENTS	E50
■ Demande de retraite	E50
■ Paiement des allocations	E51
■ Cotisations et impôts	E52
■ Retraite progressive	E53
RÉVERSION & CAPITAL DÉCÈS	E60
■ Conditions générales de la réversion	E60
■ Veuf/veuve ou divorcé(e)	E61
■ Orphelins de père et de mère	E62
■ Capital décès	E63

F - RÉGIMES SPÉCIAUX

QUELQUES RÉGIMES SPÉCIAUX

F10

- Banque de France F10
- CAVIMAC - ministre des cultes F11
- CRPCEN - clercs et employés de notaires F12
- IEG (industries électriques et gazières) - Électricité et Gaz de France F13
- Ouvriers de l'État F14
- RATP F15
- SNCF F16
- Personnel de l'Opéra national de paris F17
- CRM - caisse de retraite des marins F18
- Anciens régimes spéciaux F19

FONCTIONNAIRES CIVILS & CNRACL

F20

- Champ d'application F20
- Constitution du droit F21

RÉGIME DES MINES

F30

- Bénéficiaires et cotisations F30
- Validation des périodes F31
- Montant de la pension F32
- Réversion F33

G - RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

ARTISANS - RÉGIME DE BASE	G10
■ Bénéficiaires du RSI	G10
■ Cotisations	G11
■ Assurance volontaire	G12
■ Calcul de la retraite	G13
■ Réversion	G14
■ Conjoint collaborateur	G15
ARTISANS - RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	G20
■ Cotisations	G20
■ Calcul de la retraite	G21
COMMERÇANTS & INDUSTRIELS - RÉGIME DE BASE	G30
■ Bénéficiaires	G30
■ Cotisations	G31
■ Calcul de la retraite - droits propres du titulaire	G32
■ Conjoint collaborateur	G33
■ Réversion	G34
COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	G40
■ Bénéficiaires	G40
■ Cotisations	G41
■ Cotisations retraite des conjoints collaborateurs	G42
CESSATION D'ACTIVITÉ - CUMUL-EMPLOI-RETRAITE ARTISANS - COMMERÇANTS	G50
■ Principe	G50
RETRAITE DES AUTO-ENTREPRENEURS	G60
■ Généralités	G60
PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS	G70
■ Généralités	G70

PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIME DE BASE	G80
■ CNAVPL : organisation du régime	G80
■ Régime d'assurance vieillesse volontaire des conjoints collaborateurs	G81
■ Pension de réversion du régime de base	G82
■ Cumul emploi retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions libérales	G83
PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES	G90
■ Caisse : CAVAMAC - agents généraux d'assurances	G90
■ Caisse : CIPAV	G91
■ Caisse : CARPIMKO - auxiliaires médicaux	G92
■ Caisse : CARCDSF « chirurgiens – dentistes » – sages-femmes	G93
■ Caisse : CAVEC	G94
■ Médecins	G95
■ Pharmaciens - biologistes	G96
■ Vétérinaires	G97
■ Notaires	G98
■ Officiers ministériels - officiers publics & des compagnies judiciaires - dirigeants de sociétés	G99
PROFESSIONS LIBÉRALES : AVOCATS	G100
■ Caisse nationale des barreaux français : CNBF	G100
■ Taux des cotisations	G101
■ Départs anticipés carrières longues	G102
■ Retraite complémentaire des avocats	G103
ARTISTES AUTEURS : RÉGIME DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE	G110
■ La retraite de base : AGESEA	G110
■ La retraite complémentaire	G111
EXPLOITANTS AGRICOLES	G120
■ La retraite de base des exploitants agricoles	G120

H - DROITS PERSONNELS NON CONTRIBUTIFS

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)	H10
■ Allocation supplémentaire d'invalidité	H10
■ Allocation de solidarité aux personnes âgées	H11

Y - ADRESSES UTILES

■ CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)	Y10
■ Institutions AGIRC-ARRCO - groupes	Y20
■ Institutions ARRCO (régime de retraite complémentaire des salariés)	Y30
■ Institutions AGIRC (association générale des institutions de retraite des cadres)	Y40
■ CICAS (centre d'information et de coordination de l'action sociale)	Y50
■ APEC	Y60
■ Régimes spéciaux	Y70
■ Régime social des indépendants - RSI	Y80
■ Professions libérales	Y90
■ Mutualité sociale agricole	Y100

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE